



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CC/pk

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2010

ORDRE DU JOUR :

- 6200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011
- Rapporteur: M. Alex Bodry
- Echange de vues avec Mme la Ministre de la Famille et de l'Intégration sur le département "famille"

*

Présents : M. Alex Bodry, Mme Anne Brasseur remplaçant M. Xavier Bettel, M. Lucien Clement remplaçant M. Norbert Hauptert, M. Jean Huss remplaçant M. François Bausch, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Fernand Boden, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Pierre Jaeger, M. Nico Meisch, du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Mme Carole Closener, de l'administration parlementaire

Excusés : M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Claude Meisch, M. Lucien Thiel

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

- 1. 6200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011**

Echange de vues avec Mme la Ministre de la Famille et de l'Intégration sur le département "famille"

Le projet de budget 2011 du département de la Famille et de l'Intégration est détaillé à la page 65* du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat 2011 (volume 1). Le total général s'élève 1.819 MEUR (en comparaison avec un total de 1.730 MEUR d'après le budget voté 2010).

Le projet de budget 2011 du département de la Famille et de l'Intégration s'attache d'un côté à réaliser des économies, surtout dans les crédits portant sur le fonctionnement courant. D'un autre côté il prévoit d'inscrire les fonds nécessaires ou même d'augmenter certains crédits pour mettre en place, améliorer ou perfectionner des mesures indispensables, tant au soutien d'initiatives en faveur de certains groupes de la population, qu'à l'organisation et à l'extension des diverses mesures d'encadrement d'enfants.

L'évolution globale du projet de budget du Ministère de la Famille et de l'Intégration, marquée par une économie nette de quelques 74 MEUR au niveau des allocations familiales et par la volonté de maîtriser les frais de fonctionnement, est néanmoins positive de l'ordre de 5,5%. Madame la Ministre précise toutefois que le montant des 74 MEUR est une estimation.

A titre d'exemple, les crédits du « Service d'action socio-familiale – Enfants et adultes » devraient progresser de 180 MEUR (budget voté 2010) à 221 MEUR (projet de budget 2011). Cette progression s'explique par l'introduction de l'Office national de l'enfance (« ONE ») par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille. L'ONE, placé sous l'autorité du ministre ayant dans ses attributions la famille, a la mission de veiller à la mise en œuvre de l'aide sociale des enfants et des jeunes adultes en détresse. Il sera opérationnel à partir de 2011 avec un effectif de 5 personnes. Sept projets de règlements grand-ducaux, pris en exécution de la loi précitée, ont été soumis au Conseil d'Etat (dont un règlement visant à déterminer les modalités de fixation des forfaits ainsi que leurs montants). La Croix rouge et l'APEM figurent parmi les candidats pour remplir le rôle de coordinateur, pour lequel 10 postes sont prévus pour 2011.

Les crédits de la Caisse nationale des prestations familiales baissent légèrement de 1.105 MEUR à 1.081 MEUR et comprennent notamment les crédits suivants :

- allocations familiales : 266 MEUR,
- allocations maternité : 4 MEUR,
- prestations de naissance : 10 MEUR,
- allocation d'éducation : 74 MEUR,
- indemnité congé parental : 64 MEUR,
- boni d'enfant : 215 MEUR .

L'effet obtenu par la désindexation des allocations familiales en 2006 peut être estimé à 254 MEUR (effet cumulé de 2006 à 2010)

Les crédits du domaine de l'encadrement de l'enfance continuent à progresser. A noter que jusqu'en 2002, il y avait au Luxembourg un manque réel de structures d'accueil. Depuis lors ce manque est comblé de façon progressive. En 2009, il y avait 110 maisons relais, parmi lesquelles 92 étaient gérées par les communes ou les syndicats, offrant ainsi 26.500 places. D'après les projections, le nombre de places devrait passer à 33.000 en 2011 et 35.000 en 2015.

Parallèlement, les crèches privées et les assistants parentaux se sont développés de façon significative. Entre 2008 et 2001, le nombre des crèches privées a augmenté de 40%.

Le crédit de l'accueil de l'enfance devrait s'élever à 139 MEUR au total pour le projet de budget 2011.

Le service volontaire d'orientation, qui relève du Service National de la Jeunesse, met l'accent sur l'acquisition de compétences pratiques auprès d'une organisation d'accueil agréée et un accompagnement personnalisé dans le développement d'un projet d'insertion scolaire et/ou professionnelle. A ce titre, une centaine de personnes ont pu bénéficier en 2010 d'un tutorat d'une durée de 3 mois à un an, qui s'est traduit par une insertion dans 80% de cas.

En ce qui concerne les crédits du Fonds national de solidarité (qui passent de 236 MEUR (budget 2010) à 295 MEUR (projet de budget 2011)), il convient de relever que le montant du revenu minimum garanti (« RMG ») devrait progresser de plus de 36 %, de 105,5 millions à 144,1 millions d'euros (d'après le projet de budget 2011). Il est précisé que la progression de 36% correspond à l'effet cumulé depuis 2006 à 2011. Les demandes explosent littéralement : 7.841 demandes en 2009, 8.629 en 2010, et 9.350 (d'après les estimations) en 2011.

Partant du constat qu'en dépit du RMG il subsiste des difficultés, le Ministère souhaite multiplier les initiatives visant à accorder des prestations en nature.

L'agence immobilière sociale, qui fait partie de ces initiatives, a permis de loger 140 personnes en un an (face à 747 demandes).

Une autre initiative consiste à mettre en place des épiceries sociales. A ce jour, il en existe quatre : le "Croix-Rouge Buttek" à Differdange, le "Caritas Buttek" à Esch-sur-Alzette, et deux « Cent Buttek » à Bettembourg et à Luxembourg. Dans ces épiceries, les personnes touchées par la pauvreté peuvent obtenir des denrées alimentaires et des produits d'usage quotidien pour une participation financière de l'ordre d'un tiers des prix du marché. Par cette activité solidaire, les personnes défavorisées voient leur pouvoir d'achat augmenter considérablement tout en ayant accès à des produits alimentaires et produits frais de qualité, ainsi qu'à des produits ménagers ou d'hygiène. Les produits proviennent de différents fournisseurs qui proposent leurs marchandises gratuitement ou à un prix très bas. Fréquemment, les entreprises concernées évitent ainsi la destruction coûteuse des surproductions ou des marchandises issues d'erreurs de livraison et de liquidations de commerce

Enfin l'allocation de vie chère accuse une progression impressionnante avec une augmentation de presque 76% (effet cumulé), de 19,9 millions à 34,9 millions d'euros.

A noter que certains des chiffres annoncés ci-dessus se différencient des chiffres publiés dans le projet de budget (P.65 et 66*). Ces différences s'expliquent par la vitesse d'évolution, la difficulté d'effectuer des prévisions fiables et la nécessité permanente d'adapter les chiffres.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- M. le rapporteur demande des explications écrites sur les différences entre les chiffres publiés dans le projet de budget 2011 et ceux annoncés au cours de la présente réunion. Par ailleurs, il souhaite recevoir des explications sur certaines progressions de dépenses (par exemple la progression de 25% des crédits du Fonds national de solidarité)
- Par ailleurs, les membres de la Commission souhaitent recevoir les informations suivantes :

- au sujet des structures d'accueil et de garde d'enfants : une liste détaillant le nombre de chaises par commune ;
 - en ce qui concerne le chèque service accueil (CSA) : le niveau de la participation de l'Etat par enfant ;
 - le montant des investissements au niveau des maisons relais et des crèches.
- L'introduction du CSA a été couronnée de succès. Par l'effet de l'extension du CSA aux services d'animation et de formations sportives, la fréquentation des colonies de vacances a nettement baissé. Au titre de l'année scolaire 2009-2010, quelque 2.400 enfants ont pu faire usage du CSA auprès de 112 associations sportives. Pour ce qui est des institutions d'enseignement musical, ce sont environ 2.100 enfants qui ont fait usage du CSA. La participation de l'Etat aux frais de structures reconnues comme prestataires du chèque-service accueil est estimée à 1,13 MEUR d'après le projet de budget 2011 (1,26 MEUR au budget voté 2010).
- Les subventions diverses aux ménages dans le cadre du CSA s'élèvent à 700.000 euros d'après le projet de budget 2011 (500.000 euros au budget voté 2010).
- Les frais de fonctionnement des maisons relais concernant les services conventionnés restent stables de 2010 à 2012. La tendance est aux communes qui gèrent soit elles-mêmes les maisons relais, soit qui choisissent le prestataire qu'elles chargent de la gestion. Par rapport aux services conventionnés, cette solution laisse toute latitude aux communes qui sont le plus à même de connaître leurs besoins.
 - En dehors des problèmes de sécurité qui peuvent exister dans les crèches et maisons relais, il y a également les problèmes liés à l'exposition des enfants à la pollution. Ainsi, les études réalisées par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, ont conclu à la présence de formaldéhyde dans de nombreuses crèches et lieux d'enseignement.
 - Au sujet du congé parental, aux termes de la nouvelle directive adoptée le 8 mars 2010 (à transposer jusqu'au 8 mars 2012), la durée minimale du congé passera à quatre mois. Dans la mesure où la durée au Luxembourg est de six mois, la directive n'aura pas de réelles répercussions à ce niveau, à moins d'envisager une réduction de la durée. Cette possibilité a été évoquée dans le cadre des discussions sur le programme de réduction du déficit. Lors de l'introduction du congé parental, on avait estimé que le congé pouvait aboutir à la création d'emplois. Or il semble que cet objectif ne soit pas atteint. De plus, d'après le Ministère du Travail, il est difficile de mesurer l'impact. Suite aux discussions menées avec les syndicats, le Ministère de la Famille a demandé un avis au Conseil économique et social. L'avis en question n'a pas été émis jusqu'à présent.

2. Divers

En ce qui concerne l'organisation des prochaines réunions, la Commission décide :

- De compléter l'ordre du jour de la réunion du 29 octobre 2010 par quatre points supplémentaires :
 2. 6182 *Projet de loi relative aux garanties du Trésor en matière de droits de succession*
- Désignation d'un rapporteur

3. 6184 *Projet de loi relative aux garanties du Trésor en matière de droits de succession*
- Désignation d'un rapporteur
 4. 6203 *Projet de loi fixant les droits d'accise et taxes assimilées des produits énergétiques, de l'électricité, des produits de tabacs manufacturés, de l'alcool et des boissons alcooliques*
- Désignation d'un rapporteur
 5. *Approbation des procès-verbaux des réunions des 12, 13, 15, 19 et 20 octobre 2010*
- De nommer M. Lucien Thiel comme rapporteur des documents suivants : COM (2010) 527, COM (2010) 526, COM (2010) 525, COM (2010) 524, COM (2010) 523, COM (2010) 522. Ces documents qui concernent la gouvernance économique européenne, relèvent du contrôle du principe de subsidiarité, le délai des huit semaines expirant le 13, respectivement le 14.12.2010.
 - De convoquer une réunion le 23 novembre 2010, afin d'examiner les 6 documents précités.
 - De nommer M. Lucien Thiel comme rapporteur des documents suivants : COM (2010) 541 et COM (2010) 549.
 - De nommer M. Gilles Roth comme rapporteur des documents suivants : COM (2010) 484 et COM (2010) 484. Ces documents relèvent du contrôle du principe de subsidiarité, le délai des huit semaines courant du 5.10.2010 au 30.11.2010.
 - De convoquer une réunion le 26 novembre 2010, afin d'examiner les 4 documents précités.

Luxembourg, le 27 octobre 2010

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président,
Michel Wolter